

Département du Var		République Française	
CANTON DE VIDAUBAN		COMPTE RENDU	
Commune de LORGUES		des délibérations du Conseil Municipal	
L'an deux mille dix-huit, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le hall du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.			
Nombre de conseillers en exercice : 29		date de la convocation : 4 avril 2018	
PRESENTS (21)	Mmes et MM. ALEMAGNA, GROUILLER, MENET, MICHEL, FIORINI, AUGUIN, VIGNAL, KHATCHIKIAN, WECKMANN, BERTEAS, DUBOIS, PORLIER, PELLETIER, FAVARD, BERTRAND, HERY, RUDEL, VERHEYDE, MEYER, AUGUSTE, DEBEDA		
ABSENT (1)	FORME		
EXCUSÉS (2)	CHAMBON, THUILLIER		
REPRÉSENTÉS (5)	RIBARIC par FIORINI, HONTA par BERTRAND, LOUSSIF par GROUILLER, PERRIN par ALEMAGNA, GALLET par MEYER		
Secrétaire de séance	Mme VIGNAL		

PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30, et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 9 mars 2018.

M. AUGUSTE : On voulait signaler que ce PV comporte des coupures dans les interventions des différents conseillers municipaux, ce qui marque un manque d'objectivité et de fidélité aux débats.

M. MEYER : il manque le paragraphe suivant : « Par ailleurs, vous vous permettez d'annoncer dans ce même article les travaux d'aménagement du stade Turchi pour un montant de 1.2 Million d'Euros alors que vous venez à l'instant de nous rappeler que ces informations ne doivent pas être divulguées. En réunion de la commission jeunesse-sports, ce montant est passé à 2.5 Millions d'Euros et dans le DOB vous annoncez 3 Millions Euros. Comment expliquez-vous ces augmentations successives de coût qui passent du simple au double ? A ce rythme, peut-être qu'au budget 2018 vous inscrirez des crédits à hauteur de 4 Millions d'Euros ! »

M. le Maire : Un compte rendu ne reprend pas tout et mot à mot mais une synthèse des échanges au regard des délibérations et des votes des uns et des autres. La plupart des autres communes ne font pas de procès-verbaux aussi détaillés que nous le faisons.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars dernier est approuvé à l'unanimité.

1- BUDGET PRIMITIF 2018 : COMMUNE

Mme FIORINI présente le budget.

M. MEYER : Nous prenons acte des efforts consentis permettant une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement, comme quoi rien n'est automatique. Il s'agit simplement d'une question de volonté politique.

Néanmoins, comme nous l'avons souligné précédemment, à l'Art 6531 on note l'augmentation des indemnités des élus à + 10 000€ résultant de la nomination d'un adjoint supplémentaire.

M. le Maire : il n'y a pas d'augmentation d'indemnités des élus. C'est une obsession chez vous. Je vous répète : il y a le même nombre de délégations, une personne en a remplacé une autre sans augmentation de l'enveloppe dédiée. Les indemnités sont le reflet du travail accompli.

M. MEYER : Recettes fonctionnement : Art 7411 Baisse de la dotation forfaitaire consécutive à la baisse de la population selon les recensements de l'INSEE. (- 152 habitants pour 2017 et 2018 page 9 du DOB 2018)

Dépenses Investissement : Opération 106 : Travaux d'extension de l'école Trussy, combien de classes supplémentaires doivent être réalisées. Y aura-t-il une emprise au sol plus importante et donc une réduction de la surface de la cour ?

Opération 112 : Acquisitions foncières 400 000€ ? Avez-vous des projets d'acquisitions ? Pourquoi puisqu'en moyenne annuellement les acquisitions de la commune s'élèvent à moins de 100 000€ et les acquisitions de terrains préemptés sont réalisées par l'EPFR Paca.

Plusieurs opérations d'équipements ont été budgétisées en 2017 et ne sont pas financées en 2018. Nous supposons qu'elles feront l'objet d'un report de crédits au BS.

Recettes Investissement : Même remarque pour le chapitre 024 concernant les cessions immobilières, notamment la vente de terrains communaux. Des crédits sont inscrits pour 400 000€.

Article 1641, un emprunt de 3 998 250€ est budgétisé alors que vous insistez toujours sur le fait que la commune n'a pas recours à ce type de financement. Si le compte administratif de l'exercice 2017 était voté, comme il se devrait, avant le BP de l'exercice 2018, il permettrait d'inscrire la reprise des résultats affectés (2 500 000€) et une partie de l'épargne brute (3 000 000€) soit un total de 5 500 000€ ce qui éviterait d'inscrire une fois de plus un emprunt fictif pour équilibrer la section d'investissement et donc de présenter un budget non sincère (Page11 du DOB2018).

M. DEBEDA : Va-t-on louer les anciens locaux de la perception ?

M. le Maire : Non, on réfléchit à en faire un équipement public communal, peut-être un nouveau groupe scolaire.

Aujourd'hui on a une démographie en hausse avec une population de 10 600 habitants, et qui va encore augmenter avec les nouveaux logements et les permis de construire qui ont été boostés. Pour répondre à monsieur Meyer, le chiffre démographique que vous donnez correspond à l'année N-5, l'INSEE ne faisant les recensements que tous les 5 ans. Les ménages sont plus jeunes, les besoins vont augmenter. On devra ouvrir d'autres classes, il faut anticiper pour ne pas se retrouver comme Trans qui a une nouvelle école à créer alors qu'elle n'en a pas les moyens. D'autre part et comme à chaque budget, je vous répète que les emprunts ne sont que théoriques pour l'équilibre et constituent un bas de laine en cas de besoin. Nous avons de l'argent, et vous vous en plaignez.

Pour l'EPFR Provence-Alpes-Côte d'Azur, cela n'a aucun rapport puisqu'il n'achète que des terrains privés pour les revendre à des opérateurs

M. MEYER : Et pour l'extension de Trussy, combien de classes cela représente-t-il ?

M. le Maire : Il y a aujourd'hui 700 élèves dans nos écoles. La cuisine centrale peut préparer 500 repas. On prévoit de monter à 750/800 repas. Trussy est mitoyenne à des immeubles qui peuvent nous permettre l'agrandissement de l'école à terme avec deux nouvelles classes.

M. MEYER : Mais alors pourquoi avoir augmenté les impôts ?

M. le Maire : Je vous l'ai déjà expliqué. C'était pour équilibrer le budget de fonctionnement qui subit les augmentations mécaniques des charges. La maîtrise des dépenses est parfaite depuis 3 ans malgré la baisse des dotations de l'Etat. Les dépenses de personnel sont maîtrisées. Les recettes sont pratiquement équivalentes à celles de l'année dernière. Pour ce qui est de la dette, on ne rembourse plus aucun emprunt, là où les autres communes équivalentes remboursent 850 €/habitant en moyenne. Malgré la crise, on n'a jamais baissé les subventions aux associations, 280 000 €, elles sont maintenues au même niveau cette année encore. Les investissements sont à la hausse avec une augmentation de 45 % de projets structurants et des équipements nouveaux : Turchi, Trussy, Espace Mitterrand, développement de la vidéo protection. C'est un budget maîtrisé, ambitieux et innovant. Il traduit notre volonté politique de répondre aux besoins de la population, et montre notre confiance en l'avenir de notre commune.

Le budget primitif 2018 de la commune est approuvé par 22 voix contre 4 (MEYER, AUGUSTE, GALLET, DEBEDA).

2- TAUX DE LA FISCALITE LOCALE DIRECTE POUR L'ANNEE 2018

Mme FIORINI propose de reconduire les taux 2017 à savoir :

- taxe d'habitation : 13,52 % pour un produit attendu de : 2 769 302 €
- taxe sur le foncier bâti : 18,19 % pour un produit attendu de : 2 640 642 €
- taxe sur le foncier non bâti : 93,97 % pour un produit attendu de : 194 048 €

Soit un total de 5 603 992 €.

Accord unanime du Conseil municipal.

3- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme FIORINI présente les subventions proposées :

	ANNEE 2018
ESL BASKET	75 000
Amis de St.FE. Etdu Vieux Lorgues	2 000
Les Archers lorguais	1 200
Assoc.Sportive collège Thomas Edison	250
Auto Moto Club les Perlés	500
Boule de la Noix	3 500
A V D C LORGUES(danse Country)	500
Ens.CAD VOCAL	1 000
Canal de ste.Croix(Ass. Synd.)	1 000

CANTOUN .Le Foyer des Anciens.	1 000
Chasseurs lorguais	2 000
Danser pour Danser	1 000
Donneurs de Sang bénévoles	1 000
Ens.Choral de Lorgues	2 000
EQUI PASSION	500
ESL Football	40 000
ESL tous en forme	750
FNACA	750
Godasse lorguaise	1 000
Groupe Mycologique Botanique	500
Harmonie Lorguaise	1 250
Jeudi Club	1 000
Judo Club	3 500
Karate Club	1 000
Lei Gardo Pitchoun	500
Leo Lagrange Lorgues	10 000
Lorgues animation Vidéo	1 500
Les Baladins du Var (ex.VHL)	1 500
Lorgues en Fête	90 000
Lorgues Ovalie Var	9 000
lorgues Equitation Animations (ex.Poney Club)	500
Lorgues Cyclo.	2 000
SNEMM 1774ème section (ex médaillés militaires)	450
Mille et une croix	400
Olympique Taradeau Lorgues Le Thoronet athlétisme	4 000
RI O LE Association	1500
Secours Catholique	4 000
Souvenir Français de Lorgues	750
Tennis Club	4 500
U F A C	750
Union nationale des combattants	750
UNSOR (Union Nat.sous officiers)	100
MIAOU et Cie en détresse	1 500
LOU GINESTOUN	750
PADEL	3 500
TOTAL	280 150

Par ailleurs une convention sera passée avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, dont un modèle est joint en annexe n°1.

M. MEYER : Nous voterons bien évidemment les subventions attribuées aux associations locales d'autant plus que la somme totale de 280 150 € qui y est consacrée cette année est sensiblement supérieure à celle de 2017 et que les montants retenus correspondent aux demandes formulées par chacune d'entre elles.

Nous aurions souhaité que l'Harmonie Lorguaise qui touche moins que l'association Ri o Lé puisse bénéficier d'une petite progression de sa subvention (+250 €) au regard des prestations musicales que cette association offre gratuitement à la population et des charges de fonctionnement qu'elle doit assurer pour perdurer.

M. le Maire : Cette association a obtenu ce qu'elle demandait. Comment voulez-vous qu'on donne plus ? Vous ne connaissez pas le fonctionnement des affaires publiques, on se base sur les projets qui nous sont présentés. En plus des subventions allouées, les associations bénéficient également gratuitement des équipements.

Accord unanime du Conseil municipal.

4- BUDGET PRIMITIF 2018 : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Mme FIORINI présente le budget.

M. AUGUSTE : Nous nous opposons à la hausse envisagée des tarifs actuels : Les dépenses réelles d'exploitation pour 2018 connaissent d'une part une baisse de près de 50% (1 396 355€) par rapport à 2017 (2 624 957€) (Page 11 du DOB 2018).

Vous précisez aussi que le résultat de clôture de l'exercice 2017 de ce service laisse un excédent d'exploitation supérieur à 1 million d'Euros permettant de financer les investissements futurs.

D'autre part une augmentation des tarifs serait d'autant plus inacceptable du fait que la loi NOTRE impose un prochain transfert de ce service à La CAD.

M. le Maire : En 2017, oui il y a eu un excédent, il servira à financer des programmes nouveaux. Ces deux dernières années on a souffert d'une sécheresse sévère, on a dû acheter plus d'eau à Entraigues. On a également besoin de nouveaux équipements, un bassin, un nouveau forage, rénover le réseau. Nous, notre souci c'est le stockage. Pour l'instant il suffit, mais nous devons anticiper le développement de la commune. Il n'est pas proposé d'augmentation des tarifs et la loi NOTRE, on est bien obligé de la respecter.

Le budget primitif 2018 du service public de distribution d'eau potable est approuvé par 23 voix contre 3 (MEYER, AUGUSTE, GALLET).

5- BUDGET PRIMITIF 2018 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Mme FIORINI présente le budget.

M. MEYER : Chapitre 70 : Augmentation des recettes d'exploitation de 20 000€ sans hausse du prix du M3. A combien estimez-vous le nombre de nouveaux foyers qui seront raccordés au réseau public en 2018 ?

M. le Maire : On ne peut pas le savoir précisément. Quand on obtient un permis de construire, on a 5 ans pour construire.

M. MEYER : Qu'en est-il de l'ancienne station d'épuration laissée à l'abandon depuis plusieurs années ? Un accord a-t-il été trouvé avec le constructeur de l'actuelle STEP pour solder ce contentieux ?

M. le Maire : Non, pas encore.

Le budget primitif 2018 du service public d'assainissement est approuvé à l'unanimité.

6- BUDGET PRIMITIF 2018 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme FIORINI présente le budget.

M. AUGUSTE : Comment expliquez-vous qu'à l'article 6061 concernant les charges à caractère général, les crédits sont passés de 27 000 € en 2017 à 1000 € en 2018.

M. le Maire : l'année dernière on a acheté des colombariums.

Le budget primitif 2018 du service extérieur des pompes funèbres est approuvé à l'unanimité.

7- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2017

M. GROUILLER présente le bilan.

Acquisitions :

Désignation du bien	Références cadastrales	Lieu dit	Superficie	Vendeur	Acquéreur	Date délibération du C.M	Prix	Date de l'acte
Terrain	M 756	La Ville	119 m ²	M. Jean-Michel SIMON	Commune	08/12/2016	84 700 €	21/03/2017
Terrain	H 85-90-92-97	Les Combes	90270 m ²	M. Mme DUFORÉ-DERONNE	Commune	10/03/2017	1 € symbolique	30/05/2017
Terrain	L 362	La Faou	14308 m ²	Jean René FALLOT	Commune	09/06/2017	3 000 €	22/12/2017

Cessions :

Désignation du bien	Références cadastrales	Lieu dit	Superficie	Vendeur	Acquéreur	Date délibération du C.M	Prix	Date de l'acte
Terrain	H 2143-2145	Château renard	57 m ²	Commune	Cécile SORIA Raphaël MERIGNAC	10/03/2017	900 €	25/10/2017
Terrain	H 2144	Château renard	74 m ²	Commune	Michèle NOËL	10/03/2017	1 100 €	25/10/2017
Terrain	H 2142-2146	Château renard	59 m ²	Commune	Hervé FABRET Daniel LAKHAL	10/03/2017	900 €	25/10/2017

M. le Maire : Nous avons déjà délibéré pour chacune de ces opérations.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune en 2017.

8- FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR 2017

Mme AUGUIN expose que le Conseil départemental de l'Education Nationale (C.D.E.N.) réuni le 20 février 2018 a fixé l'indemnité représentative de logement de base pour les instituteurs pour l'année 2017 à 3 459,27 € en hausse de 0,18 % par rapport à 2016.

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce montant.

9- ADHESION DE LA COMMUNE DE LORGUES AU SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE (SICTIAM)

M. MICHEL présente le dossier. Il convient également d'élire au sein du Conseil municipal un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au comité syndical du SICTIAM. Il propose la candidature de Mme FIORINI en tant que représentante titulaire et de Mme AUGUIN en tant que représentante déléguée.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. MEYER : Compte tenu de sa profession et de ses compétences, nous proposons la candidature de Monsieur Denis AUGUSTE au poste de délégué suppléant siégeant au Comité Syndical.

M. le Maire : Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ?

M. MEYER : Non.

Le Conseil municipal procède au vote. Ont obtenu :
Mme FIORINI : 26 voix, élue représentante titulaire
Mme AUGUIN : 22 voix, élue représentante suppléante
M. AUGUSTE : 4 voix.

10- SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Mme FIORINI présente le dossier. Le plan de financement se présenterait ainsi :

- subvention de l'Agence de l'Eau 50 %	: 47 500 €
- subvention du Conseil départemental 30 %	: 28 500 €
- autofinancement de la commune 20 %	: 19 000 €
TOTAL	: 95 000 €

Accord unanime du Conseil municipal.

11- TRAVAUX A LA COLLEGIALE SAINT MARTIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET AU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

M. le Maire expose la demande de subvention qu'il est proposé de soumettre au Conseil départemental du Var et au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (Contrat Régional d'Equilibre Territorial CRET 2017-2019) concernant la réfection complète de l'installation électrique, de chauffage, d'éclairage et de sonorisation. Les chiffres ont changé par rapport à la note de synthèse et le plan de financement s'établirait ainsi :

- subvention du Conseil départemental du Var 40 %	: 122 973,00 €
- subvention du Conseil régional PACA 29,27 %	: 90 000,00 €
- autofinancement de la commune 30,73 %	: 94 459,50 €
TOTAL	: 307 432,50 €

M. AUGUSTE : Confirmez-vous que ces travaux permettront néanmoins son ouverture avant la fin de cette année ?

M. le Maire : On est un peu juste avec les longueurs administratives, nous devons encore engager la dernière tranche, les travaux ne seront pas complètement terminés à l'ouverture programmée pour fin 2018. Il restera les boiseries, l'orgue, la sacristie, la montée d'escalier du clocher et les petits autels.

Accord unanime du Conseil municipal.

12- RESTAURATION DES BOISERIES ET DES TABLEAUX DU CHŒUR DE LA COLLEGIALE SAINT MARTIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

M. le Maire : On présente une demande de subvention pour la restauration des tableaux maintenant pour bénéficier des aides départementales sur 2018. On avait prévu au départ de faire les boiseries en même temps que les tableaux, mais la DRAC nous a conseillés de prendre une autre maîtrise d'œuvre pour les boiseries après ouverture.

Les chiffres présentés changent donc et le nouveau plan de financement s'établirait ainsi :

- subvention du Conseil départemental du Var 40 %	:	100 321,40 €
- autofinancement de la commune 60 %	:	150 482,10 €
		TOTAL : 250 803,50 €

Accord unanime du Conseil municipal.

13- TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE TRUSSY : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FRAT 2018

M. le Maire expose que les travaux prévus ont été revus à la baisse et que la demande de subvention ne porte que sur la création de deux classes. Les chiffres présentés changent donc, et le plan de financement s'établirait ainsi :

- subvention du Conseil régional SUD	27,12 %	:	200 000 €
- autofinancement de la commune	72,88 %	:	537 580 €
			TOTAL : 737 580 €

Accord unanime du Conseil municipal.

14- ACQUISITIONS DE TERRAINS

Il est proposé d'acquérir les parcelles suivantes.

a) terrain cadastré M 245 sis avenue des Quatre Pierres

M. MEYER : Ce n'est pas une parcelle de terre, il y a une construction.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition pour 15 000 €.

b) terrain cadastré M 305 sis Les Jardins

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition pour 5 000 €.

c) terrain cadastré M 1781-1782-1783-1723

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition pour 5 000 €.

15- DEMANDE DE NUMEROTATION D'UNE PARCELLE

M. GROUILLER expose que la commune possède un délaissé de terrain non cadastré de 55 m² en bordure de la rue du Real Calamar. Il est envisagé de le vendre au propriétaire riverain (parcelles A 2223-2466 et 2465). Cette cession s'effectuera au prix fixé par le service du Domaine. Préalablement, pour permettre la préparation de l'acte de cession, il est nécessaire

que le Conseil municipal sollicite auprès du service du cadastre la numérotation de la parcelle concernée.

Accord unanime du Conseil municipal.

16- DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente les marchés attribués depuis le dernier Conseil Municipal :

N° DU MARCHÉ	Four. Ser. Trav.	INTITULE	TITULAIRE	NOTIFIE LE	MONTANT
2016/14	T	TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DE L'ETANG Avenant n°1	RBTP ZAC Pôle BTP 33, Allée Sébastien Vauban CS 70134 83618 FREJUS Cédex	08/03/2018	13815,40
2017/12	PI	MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX D'EXTENSION ECOLE TRUSSY	Groupement DEVULDER Mandataire DEVULDER ET ASSOCIES 20 Rue Labat 83 300 DRAGUIGNAN	19/03/2018	57 467,00
2017/15	T	TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE SUR LE BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES, QUARTIER STE AUXILE	Groupement JPB CONSTRUCTIONS (Lorgues)/ CONSTRUCTION LISA 337 chemin de la Martinette 83510 LORGUES	05/03/2018	147 274,48

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.